

## COMPTE RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2019

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du conseil municipal à 18h 30, sous la présidence de Monsieur Frédéric **PLATON**, maire de la commune.

**Présents** : Jany **DURAND**, Jean-Pierre **GRASSET**, Evelyne **JANIN**, Katy **MAESTRALI**, André **MICHEL**, Frédéric **PLATON**, Michel **POINDRON**, Claude **REMY**

**Absents représentés**: Aurélie **DUPIN** (procuration à Katy **MAESTRALI**)

Régine **VARGAS** (procuration à Evelyne **JANIN**)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18h30. Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du conseil. André **MICHEL** est désigné secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

#### 1. Vote du Compte Administratif 2018

André MICHEL 1er Adjoint est désigné président de séance.

Madame Turion, secrétaire de mairie, procède à la lecture du détail des dépenses et des recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les résultats apparaissant à la clôture de l'exercice 2018 sont les suivants:

	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	251 726,24 €	107 402,51 €	359 128,75 €
<b>Recettes</b>	296 267,53 €	53 942,26 €	350 209,79 €
<b>Excédent de clôture 2018</b>	44 541,29 €	-53 460,25 €	-8 918,96 €
<b>Excédent/déficit reporté 2017+CCAS</b>	201 063,12 € 109,77 €	59 913,13 €	260 976,29 € 109 77 €
<b>Résultat de clôture 2018</b>	245 714,18 €	6 452,88 €	<b>252 167,06 €</b>

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal procède au vote du Compte Administratif 2018.

**Le Compte Administratif 2018 tel que présenté est voté à l'unanimité par les membres présents.**

## **2. Vote du Compte de Gestion 2018**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion transmis par le Receveur du Trésor Public. Il est en parfaite adéquation avec le Compte Administratif.

**Le Compte de Gestion 2018 est voté à l'unanimité par les membres présents.**

## **3. Affectation du résultat de fonctionnement 2018**

Le Conseil Municipal, après retour de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 245 714,18 €uros

Décide après en avoir délibéré, après un vote à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent antérieur reporté :	201 063,12 €uros
- Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	+ 44 541,29 €uros
- Résultat d'investissement 2018	+ 6 452,88 €uros
- Restes à réaliser en dépense	<u>- 42 928,40 €uros</u>
	- 36 475,52 €uros

Affectation obligatoire :

\* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 36 475,52 €uros

- solde disponible affecté comme suit :

* affectation à l'excédent (compte 002)	209 128,89 €uros
* affectation résultat CCAS (compte 002)	109,77 €uros
Total affecté	245 714,18 €uros

**Au 31 décembre 2018, le résultat définitif est donc de 209 238,66 €**

## **4. Vote des taux d'impositions**

Après avoir rappelé que :

- ▶ les taux d'impositions ont été augmentés de 5 % en 2016
- ▶ les taux d'imposition n'ont pas été augmentés ni en 2017 ni en 2018
- ▶ les bases d'imposition de 2019 ont augmenté (constructions nouvelles, fin d'exonérations...)
- ▶ notre capacité d'investissement peut être maintenue en 2019 sans avoir recours à l'emprunt,

il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019 et donc de les maintenir à leur niveau de 2016.

	<b>Ancien taux</b>	<b>Nouveau taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>12.49</b>	<b>12,49</b>
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	<b>15.48</b>	<b>15,48</b>
<b>Taxe Foncière sur le non bâti</b>	<b>69.39</b>	<b>69,39</b>

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2019.**

## **5. Demande de Subvention**

▶ **Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès**

Refus à l'unanimité du Conseil Municipal de donner suite à cette demande.

## **Questions Diverses**

▶ **La location des tables et bancs pour la cave coopérative est actée par le Conseil Municipal au tarif en vigueur.**

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le Secrétaire

Le Maire